Trente-troisième Année. — N° 360 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 25 DÉCEMBRE 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34. à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 24 DÉCEMBRE 1888

LA FILATURE DE LAINES

à Roubaix-Tourcoing

(2e ARTICLE)

Nous avons dit que la situation de la filature de laines était d'autant plus intéressante que cette industrie occupe une place très importante à Roubaix-Tourcoing, qu'elle y occupe un grand nombre d'ouvriers et que son amoindrissement entraînerait de très graves conséquences économiques.

A l'appui de cette thèse, il nous suffira de produire quelques chiffres dont l'éloquence sera bien plus convaincante que les meilleurs arguments.

D'après un relevé que nous avons dressé des filatures de laines peignées en activité dans nos deux villes, on peut évaluer à 300.000 le nombre de broches pour Roubaix et à 400.000 pour Tourcoing, soit ensemble 700.000 broches.

Nous n'avons pas la prétention de garantir la rigoureuse exactitude de ces chiffres, mais nous avons la persuasion qu'ils ne s'écartent pas sensiblement de la vérité et, qu'en tous cas, ils ne sont pas exagérés.

Nous prendrons donc pour base de nos calculs cette évaluation de 700,000 broches.

De l'avis des hommes compétents, la broche, en laines peignées, revient à 50 fr., matériel, constructions et terrain compris. Il s'en suit que l'on a consacré, dans nos deux villes, un capital de 35 millions à la filature de laines peignées.

Cette industrie occupe plus de huit mille ouvriers, hommes, femmes et enfants, étant donné qu'elle nécessite 115 à 120 ouvriers par 10,000 broches.

Quant aux salaires, ils atteignent environ huit millions et demi de francs actuellement : On admet, en effet, qu'une filature de 10.000 broches dépense 120.000 francs par an pour la main d'œuvre.

Par l'importance de ce chiffre on peut se convaincre des conséquences qu'entraînerait une réduction des salaires proportionnée à la baisse du prix de la façon.

Depuis quelque temps déjà, ce prix est calculé à raison de deux centimes par numéro, soit, sur la moyenne du n. 20, de 40 centimes au kilo. Or, il est prouvé qu'un filateur ne peut travailler à moins de deux centimes et demi au numéro, soit 45 centimes au kilo pour le 20, s'il veut couvrir son amortissement et ses frais généraux : il en résulte, au cours actuel, un écart de 11 0/0.

Si on appliquait cet écart au chiffre annuel des salaires ceux-ci subiraient une diminution de près d'un million par an, et cependant le filateur n'aurait pas encore réalisé de bénéfices.

On voit donc quel danger il y a à suivre une voie qui conduirait fatalement soit à la ruine de la filature soit à la diminution des salaires.

Il est urgent de réagir contre la crise qui sévit depuis trop longtemps déjà sur l'industrie qui nous occupe.

Le remède, nous l'avons dit, c'est le syndicat : nous verrons dans un prochain article de quelle façon on pourrait l'employer.

J. P.-L.

LE RÉGIME PÉNITENTIAIRE

EN FRANCE

Le régime pénitentiaire dont le budget vient d'être voté au Parlement, reste pour les économistes et pour les moralistes une thèse ouverte aux discussions et à laquelle aucune solution satisfaisante n'a encore été donnée pratiquement. Et cependant ce régime a une importance capitale, puisqu'il influe d'une manière puissante sur la criminalité, et, dès lors, sur la moralité publique. Tout le monde est d'accord que la répression ne doit pas seulement être un châtiment, mais qu'elle doit exercer une action moralisatrice, et, en fait, elle n'est rien de semblable.

La législation moderne, qui, en cela, constitue un progrès, a adouci la pénalité : elle a supprimé les rigoureuses épreuves des anciens temps; mais elle n'a amélioré que le régime matériel; elle n'a réellement rien fait pour atteindre la conscience et relever le sens moral du détenu. Les prisons, avec un régime plus doux, sont demeurées les écoles, non de l'amendement salutaire, mais de la perversion plus grande des coupables.

La promiscuité des détenus, les liaisons qu'ils forment entre eux, les associations organisées pour des méfaits postérieurs, les relations continuées à la sortie, les précautions mêmes de la justice pour suivre et surveiller les libérés, précautions qui révèlent leurs antécédents, tout s'unit pour maintenir dans les pires habitudes ceux qui ont subi leur peine, et rien ne leur donne les moyens d'y échapper.

Quand le système cellulaire fut proposé, on crut y trouver, — on l'eût pu peut être — un remède efficace aux graves inconvénients du régime antérieur.

Vivement préconisé par les uns, attaqué par les autres avec la même force, ce système devint l'objet de discussions passionnées. Les premiers essais donnèrent lieu, le fait paraît certain, à de sérieuses espérances d'amélioration. Mais on ne s'accorda ni sur la nature, ni sur la mesure de son application. Ici, on l'exagéra jusqu'à la rendre impossible; là, on l'affaiblit, jusqu'à la rendre inutile. Il faut pourtant convenir que c'est le seul système qui puisse servir de base à une tentative d'amendement du coupable..

Sans l'isolement du condamné, sans sa séparation absolue de toutes les causes de perversion, internes et externes, il n'y a rien à attendre; rien à espérer de lui.

C'est la première condition ; mais elle ne suffit pas à opérer la transformation complète qui doit se faire dans ses idées, dans ses tendances. Il y faut, de plus, deux choses; que la peine soit sévère au point de vue physique, et qu'elle soit adoucie par des influences morales.

D'abord, pour être efficace, la punition doit être matériellement rigoureuse; il faut qu'elle éprouve le malfaiteur, de telle sorte que, par une crainte salutaire, elle éloigne de lui la tentation et le désir de la récidive.

Dans certains pays, dans les Etats scandinaves entre autres, le régime pénitentiaire est si dur et inspire au détenu des privations telles qu'il sort de la prison amaigri, émacié et comme méconnaissable. Ce système a l'avantage d'effrayer le coupable et de permettre d'abréger notablement le temps de sa peine. En même temps, il procure à l'Etat une économie sensible de surveillance et d'argent, puisque la longueur de l'emprisonnement le rend plus coûteux en multipliant le nombre des détenus. [redacted]

Mais à cette condition matérielle, favorable à la répression, il est nécessaire de joindre une seconde influence, l'influence morale.

Il est bon que, dans l'isolement de sa cellule, le prisonnier soit livré à ses réflexions, qu'on laisse se développer dans sa conscience le remords et le regret du passé ; mais il y aurait péril à ce que des esprits grossiers et malades subissent trop longtemps et trop exclusivement cette épreuve ; elle devrait être mitigée par de nombreuses et salutaires visites, qui feraient pénétrer, dans ces tristes cellules, la bienveillance charitable et l'esprit chrétien.

Si un médecin intelligent et humain, si des administrateurs dévoués, si des Sœurs de charité, gardiennes si zélées des maisons pénitentiaires, si des instituteurs, congréganistes ou laïques, mais chrétiens, si des membres d'associations philanthropiques ou religieuses, venaient quotidiennement s'informer des nouvelles du détenu, s'entretenir avec lui, scruter son état moral, lui inspirer de saines idées et de salutaires résolutions, agissant à la fois avec un zèle prudent et une persévérance infatigable, quelle action n'exerceraient-il pas sur le malheureux qui n'aurait de relations qu'avec eux, qui les attendrait chaque jour impatiemment et dont la conversation serait la seule distraction.

Si une réforme pénitentiaire de ce genre était tentée avec un peu de suite et d'entrain, il n'est pas douteux que les résultats obtenus seraient considérables et récompenseraient de leur peine les hommes de bien qui s'y dévoueraient.

Jusqu'ici, rien de sérieux n'a été tenté dans ce sens. Quelques prisons sont appropriées pour le système cellulaire : mais presque nulle part on n'a appliqué une méthode raisonnée. On craint ici la rigueur de l'isolement : là on redoute l'influence religieuse et l'action morale du christianisme. Commencée sous le règne de Louis-Philippe, l'expérience fut par une fausse philantropie, abandonnée sous le second empire. Après 1870, sous l'influence de M. Berenger et de quelques économistes intelligents, ont paru reprendre l'œuvre; une loi fut même votée pour décider que l'on ne construirait plus que des prisons cellulaires et que les maisons de détention existantes seraient transformées et appropriées à ce système.

Mais depuis que les politiciens ont pris le pouvoir, deux causes ont suspendu l'exécution de ce projet. D'une part le gaspillage des finances ne permet ni constructions, ni appropriations; et, d'autre part, les nouveaux gouvernants ne veulent pas se servir, pour moraliser le détenu, de l'influence religieuse.

On a destitué successivement tous les catholiques membres des administrations pénitentiaires, et exclu des prisons les Frères qui y servaient d'instituteurs, les religieuses qui y étaient surveillantes, on a ôté toute influence, toute action aux aumôniers, écarté de la visite des prisons tous les membres des associations religieuses et, dans de telles conditions, qui pourrait tenter d'agir sur le moral du détenu, se dévouer à son amendement et essayer une œuvre de désintéressement et de charité.

Ici donc, comme pour bien d'autres œuvres, il faut attendre des temps meilleurs et en proclamant des principes, en reconnaissant la supériorité du système, en ajourner l'application sérieuse et efficace aux jours où il pourra être mis en pratique dans les vraies et seules conditions qui peuvent en assurer le succès.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

candidat dans la Seine

Paris, 23 décembre. — Une dépêche nous apprend la mort de M. Hude, député de la Seine, décédé hier à Mostaganem.

M. Hude, marchand de vin et maire d'Ivry (Seine), était un représentant des plus obscurs. Il n'avait que 39 ans.

Mais sa mort n'en est pas moins un événement des plus importants, en ce sens qu'elle va nécessiter une élection dans la Seine.

Cette élection peut être grave de conséquences.

Mais il est probable que les opportunistes et les radicaux vont s'entendre pour supprimer les élections partielles.

* *

Paris, 23 décembre, 11 h. 45. — La mort de M. Hude, député de la Seine, remet naturellement sur le tapis la question de l'élection du général Boulanger à Paris.

Les amis de celui-ci déclarent ce soir, qu'il se présentera, quoi qu'il advienne ; mais il est douteux que l'élection ait lieu avant le renouvellement de la Chambre.

Il est certain, en effet, que le gouvernement fera tous ses efforts pour l'empêcher.

Pour cela, il est question de reprendre une proposition tendant à supprimer toute élection partielle à partir du 1er janvier 1889.

C'est le système le plus simple et qui a le plus de chance d'être adopté.

On propose aussi de faire, pour la Seine, ce qu'on vient de faire pour la Cochinchine.

La Chambre a adopté dernièrement une proposition de M. Georges Roche, tendant à ajourner toute élection jusqu'au mois d'avril, et, par le fait, jusqu'aux élections générales, puisque la loi défend de convoquer les électeurs dix mois avant l'expiration des pouvoirs de la législature.

Cette proposition de M. Georges Roche va être discutée par le Sénat et, si elle est adoptée, ce sera là un précédent dont on pourra arguer.

Il est vrai de dire qu'il se trouve, au Luxembourg, beaucoup de sénateurs hostiles à cette proposition, qu'ils considèrent comme donnant une entorse à la Constitution.

Mais l'amour de la Constitution pourra-t-il lutter contre la haine et la crainte du boulangisme ? Voilà ce qui est douteux.

NOUVELLES DU JOUR

L'élection législative des Ardennes

Mézières, 23 décembre, 9 h. 40. — Voici les résultats à neuf heures :

MM. LINARD, socialiste	16.000 voix
AUFFRAY (droite)	12.000 »

Résultat de Charleville :

MM. LINARD	1.350 voix
AUFFRAY	989 »

Mézières, 23 décembre, 10 h. 25. — Résultat de 300 communes sur 500 :

MM. LINARD	25.500 voix
AUFFRAY	20.000 »

Mézières, 1 h. 35. — M. Linard a 36.609 voix et M. Auffray 28.794.

Elections de conseillers généraux

Albi, 23 décembre. — Voici le résultat d'une élection au Conseil général du canton de Castelnau (Tarn) : M. Viste (gauche), 2.036 voix, élu.

Angoulême, 23 décembre. — *Canton de Blanzac (Charente)* : M. Faverac de Forge, conservateur, 1.126 voix, élu ; Caznion (gauche), 814 voix.

Une importante circulaire

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux recteurs d'académie la circulaire suivante, qui confirme un avis du conseil d'Etat relatif à l'engagement décennal des membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues comme établissements d'utilité publique :

« Paris, le 21 décembre 1888.

» Monsieur le recteur,

» J'ai l'honneur de vous communiquer un avis de principe du conseil d'Etat, que le gouvernement avait consulté sur la possibilité pour MM. les recteurs de continuer, sous le régime de la loi du 30 octobre 1886, à recevoir l'engagement décennal des membres et novices des associations religieuses.

» Je vous prie de prendre connaissance de cet avis et de vouloir bien vous y conformer. Il en résultera que, dorénavant, vous n'aurez aucune distinction à faire entre les laïques et les congréganistes. Des uns comme des autres, vous ne pourrez ni refuser la déclaration d'enseignement décennal s'ils sont pourvus d'une nomination régulière dans une école primaire publique, ni l'accepter s'ils n'en sont pas pourvus.

» Toute demande de contracter cet engagement devra donc être accompagnée de la pièce officielle attestant que le postulant est en possession d'un emploi de titulaire ou de stagiaire dans une école publique, et dès lors en mesure de commencer la réalisation de son engagement à dater du 1er janvier de l'année où il devra tirer au sort.

» Je vous prie de tenir la main à l'exécution de ces instructions et de m'adresser dans le courant du mois prochain le relevé des engagements décennaux que vous aurez acceptés.

» Recevez, etc.

» Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

» E. LOCKROY. »

A Montluçon

Montluçon, 23 décembre. — Vingt brigades de gendarmerie sont arrivées, ce matin, sur divers points du département, ce qui a fait croire à la venue du général Boulanger.

Cinq à six mille personnes se sont rendues, cette après-midi, à la gare, pour attendre le train de Paris, qui arrive à trois heures.

Des détachements de troupes et de gendarmerie gardaient les abords du débarcadère.

Le général n'est pas venu ; on sait que le député du Nord avait prévenu ses partisans et avait écrit une lettre de blâme au sujet de l'abus que l'on avait fait de son nom.

Un banquet a eu lieu ce soir; la circulation a été interceptée dans toutes les rues qui aboutissent à la salle où étaient réunis les convives.

Les mesures prises, en cette circonstance, font l'objet de commentaires divers.

Une réunion monarchiste à Rouen

Rouen, 23 décembre. — M. Calla a fait une conférence qui a été très applaudie.

La réunion a voté une adresse de dévouement à M. le comte de Paris à Lisbonne.

Une réunion tumultueuse à Pontoise

Pontoise, 23 décembre. — La *Ligue des Patriotes* avait organisé, aujourd'hui, une réunion publique à Pontoise.

MM. Paul Déroulède, Vergoin, Laisant, Gallian et Michelin devaient développer le programme du parti revisionniste, mais aucun n'a pu se faire écouter.

M. Hubbart, député de Seine-et-Oise, accompagné de M. Wickersheimer, député de l'Aude, a demandé la parole pour combattre le boulangisme.

La réunion, qui comptait environ 1200 assistants et qui était présidée par M. Paul Deroulède, n'a été qu'un long tumulte.

MM. Michelin et Vergoin ont vainement essayé, pendant deux heures, de dominer le bruit; M. Paul Deroulède n'a pu rétablir l'ordre; seul M. Hubbart a réussi à prononcer un discours au milieu des interruptions.

Devant l'impossibilité de se faire entendre, les députés du groupe boulangiste ont quitté la salle avec leurs amis, protestant contre la violation de la liberté de réunion.

Aussitôt, les auditeurs, restés dans la salle, après le départ du Président, ont constitué un nouveau bureau, sous la présidence de M. Hubbart, et ont voté un ordre du jour invitant M. Vergoin à donner sa démission de député de Seine-et-Oise.

Incendies dus à la malveillance

Pont-Audmer, 23 décembre. — De nouveaux incendies, manifestement dus à la malveillance ont détruit, la nuit dernière, trois bâtiments, situés dans la commune de Walletot.

L'affichage du discours de M. Challemel-Lacour

Paris, 23 décembre. — Si, comme on le prétendait encore ce matin, les trois groupes républicains du Sénat donnent suite à leur intention de faire imprimer à leurs frais le discours de M. Challemel-Lacour, pour le faire distribuer dans toute la France, des instructions ministérielles seront immédiatement envoyées aux préfets pour leur prescrire l'interdiction de l'affichage de ce discours. Ainsi l'a décidé M. Floquet, de son autorité privée.

L'agent de change Bex

Paris, 23 décembre. — La justice est allée, ce matin 5, rue Drouot. Quoique ce soit dimanche, elle y travaille toute la journée en présence de MM. Couache et Thétin.

On sait qu'à présent, le déficit de la charge de M. Bex s'élève à 15 millions de francs. Des grattages et des surcharges ont été relevés sur les livres.

La révocation de M. Riffart, sous-préfet de Roanne, beau-frère de M. Bex, a paru au *Journal officiel*.

M. Riffart est en outre inculpé, en vertu de l'article 597 du Code pénal, de détournement d'actif et complicité de banqueroute frauduleuse. Il comparaîtra demain lundi devant M. Couturier, qui l'interrogera également sur d'autres faits que l'instruction a relevés à sa charge.

Il est établi par ce qui précède et par d'autres indices, que M. Riffart connaissait la situation désastreuse de son beau-frère. Il est également prouvé que M. Riffart l'a accompagné à la gare d'Orléans le jour de sa fuite, comme nous l'avons annoncé.

Paris, 23 décembre. — Voici ce qu'on reproche à M. Riffard.

M. Bex et Mme Riffard sa sœur étaient copropriétaires de l'hôtel de la rue Monsieur estimé 300.000 francs et d'une propriété à Meulan, valant 60 000 francs.

Informé par une lettre anonyme que la situation de son beau-frère était gravement compromise, il accourut à Paris et le 11 de ce mois, il passait un contrat par lequel il achetait l'hôtel aux conditions suivantes :

Prise à sa charge de 126,000 fr. d'hypothèques dont l'immeuble était grevé au profit du Crédit Foncier.

Quittance d'une somme de 125 000 fr. que M. Bex déclarait avoir reçue antérieurement comme commandite.

Quittance d'une somme de 49.000 francs que M. Bex disait avoir touchée antérieurement aussi à titre de prêt.

Comme on le voit, M. Riffard devenait propriétaire de l'hôtel sans bourse délier.

M. Riffard peut donc être considéré comme s'étant fait rembourser sa créance au moment où la déconfiture était certaine, ce qui constituerait le délit de détournement d'actif prévu par l'article 597 du Code de commerce.

Le Panama

Paris, 23 décembre. — On affirme qu'aussitôt après que le gouvernement eut déposé, à la Chambre des députés, son projet de loi relatif au Panama, le ministre des Etats-Unis d'Amérique a reçu l'ordre télégraphique de protester, au nom de son gouvernement, contre l'ingérence officielle du ministère français dans l'affaire du Panama et de vouloir en faire une question politique.

M. Lane n'a pas hésité à signifier à M. Goblet que si le gouvernement français persistait dans son attitude, le cabinet de Washington se rallierait immédiatement à la théorie de Monroe.

Ce n'est encore là qu'une motion de la part du gouvernement de la Maison-Blanche, mais elle démontre suffisamment les dispositions de l'Amérique et l'intérêt que la France peut avoir à ne point laisser sombrer l'entreprise du Panama.

Une fête à l'Elysée

Paris, 23 décembre. — Hier soir a eu lieu, à l'Elysée, la première soirée dansante de la saison.

M. et Mme Carnot, entourés de leur maison civile et militaire, recevaient leurs invités à l'entrée du premier salon.

Mille à douze cents invités se pressaient dans les salons du palais ornés de plantes rares et magnifiquement illuminés.

On remarquait la plupart des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires et des membres du corps diplomatique, ainsi que presque tous les ministres.

Le Sénat, la Chambre, l'armée, la magistrature, les grands corps de l'Etat, la littérature et les arts étaient largement représentés.

Stanley

Londres, 23 décembre. — Le *Sunday Times*, paru ce matin à Londres, prétend avoir reçu, de deux sources dignes de foi, l'information que M. Stanley est arrivé non pas à Bonalya, sur l'Aruwhimi, mais à Bangala, sur le Congo, venant de Wadelaï, où il a vu Emin-Pacha. Le but de son arrivée à Bangala serait de s'approvisionner de cartouches et d'autres munitions, dont le besoin se fait sentir à Wadelaï, et de rallier l'arrière-garde de l'expédition qui s'est dispersée à la suite de la mort du major Barttelot. Il est à peine besoin d'ajouter que nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves.

Guillaume II à Stettin

Berlin, 23 décembre. — L'empereur est arrivé à midi, à Stettin et a immédiatement passé en revue le régiment de grenadiers du roi Frédéric-Guillaume IV, auquel il a remis une nouvelle cravate pour son drapeau. Il s'est rendu ensuite à Bredow, où il a visité les chantiers de la compagnie le *Vulkan*. Près de 3,000 ouvriers formaient la haie sur son passage; une couronne de lauriers lui a été offerte par les ouvriers.

L'empereur, en acceptant la couronne, a répondu : « Je vous remercie; ce sont les premiers lauriers qu'on m'offre; je suis heureux que ce soient des lauriers de paix. »

De retour à Stettin, l'empereur a assisté au dîner des officiers.

L'exécution de Prado

Paris, 24 décembre, 12 h. 55. — Malgré le mystère dont on s'entoure à la préfecture de police, où l'on refuse de donner des renseignements, il est à peu près certain que l'exécution de Prado n'aura pas lieu ce matin.

L'affaire Gilly

Paris, 23 décembre. — Dans une entrevue avec M. Savine, le *Figaro* a obtenu des détails précis sur les négociations de l'éditeur avec M. Gilly, au sujet du livre : « *Mes Dossiers*. »

Il en résulte que M. Gilly a donné verbalement, en plusieurs fois à M. Savine, l'autorisation de publier son livre dont il laissait la confection à MM. Peyron et Chirac.

M. Gilly a reçu à diverses reprises, des avances sur ses droits d'auteur, dont le total s'élève à 4.400 fr., ce qui ne l'empêchait pas de faire écrire lettres sur lettres pour en réclamer d'autres.

M. Savine refusa de nouvelles avances et le 9 décembre, M. Gilly, apprenant que l'éditeur vient de partir pour Albi, profite de cette absence pour désavouer publiquement la paternité de « Mes Dossiers ».

Mesures de rigueur contre M. Boulanger

Paris, 23 décembre. — Le *Peuple* croit savoir qu'en attendant l'adoption définitive de la sûreté générale à la préfecture de police, M. Gragnon va succéder incessamment à M. Lozé, qui serait nommé conseiller d'Etat.

Le *Peuple* n'hésite pas à affirmer que M. Floquet n'attend que la présence de M. Gragnon à la préfecture de police pour prendre des mesures de rigueur contre le général Boulanger.

Une conférence royaliste à Paris

Paris, 23 décembre. Hier un groupe important de petits habitants du dixième arrondissement avait organisé une réunion près du canal Saint-Martin.

Deux cents personnes environ s'y trouvaient : ouvriers, petits employés, etc.

La réunion était présidée par M. Keller, assisté de MM. Mayol de Luppé et Gamard, conseiller municipal.

A leurs côtés, MM. Froment-Meurice, Saint-Marc Girardin, de la Barre, etc.

Dans une causerie familière, M. Keller a dit à ses auditeurs la joie qu'il éprouvait d'être au milieu d'eux, sachant qu'il s'y trouvait beaucoup d'Alsaciens, les plus malheureux et les meilleurs des français.

M. Keller a montré les fautes commises par les républicains et qui vont chaque jour s'accumulant.

Il a terminé en traçant le portrait de M. le comte de Paris et de la famille royale et en rappelant que M. Challemel-Lacour s'était trouvé obligé, au Sénat, de rendre hommage à la Monarchie française, reconnaissant que son éclat avait été sans égal dans l'histoire.

De vifs applaudissements ont fréquemment interrompu le député de Belfort.

Après lui, M. de la Barre a pris la parole, au nom de la jeunesse royaliste, et a prononcé un discours qui a été également très applaudi.

A la sortie de la réunion, vers dix heures, les personnalités royalistes dont nous avons cité les noms ont été l'objet d'une petite ovation de la part des assistants.

La succession Galliera. — Nouveaux détails

Paris, 23 décembre. — L'ambassadeur d'Autriche accepte définitivement le legs de l'hôtel de la rue de Varennes et de tous les objets qui meu-

BOURSE DE PARIS

du lundi 24 décembre

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 80	3 0/0	..	..	82 87
86 95	3 0/0 amortissable	..	..	86 92
104 02	4 1/2 1883	..	..	104 05
65 1/16	3 0/0 Portugais	..	..	65 1/8
96 78	Italien 5 0/0	..	..	96 55
73 1/4	Extérieure 4 0/0	..	..	73 7/32
87 ..	Hongrois 4 0/0	..	..	86 7/8
418 43	Egypte 6 0/0	..	..	418 43
15 10	Turc 4 0/0	..	..	15 10
508 ..	Obligations du Trésor	..	..	508 ..
104 50	Russe 1870 5 0/0	..	..	103 50
86 13/32	Russe 1880	..	..	87 1/16
511 ..	Bons de liquidation 5 0/0	..	..	516 50
	Sociétés de Crédit			
3930 ..	Banque de France	..	..	..
525 ..	Banque d'Escompte	..	..	523 75
887 50	B. Paris et d. Pays-Bas	..	..	890 ..
412 50	Banque Parisienne	..	..	410 ..
1365 ..	Crédit Foncier	..	..	1367 ..
154 37	Banque Tharsis	..	..	153 75
613 75	Crédit Lyonnais	..	..	617 50
465 ..	Société générale	..	..	465 ..
.. ..	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	..	..	476 ..
529 37	Banque Ottomane	..	..	529 37
	Chem. de f. Franc.			
1635 ..	Nord act.	..	..	1630 ..
1277 ..	Paris-Lyon-Médit. »	..	..	1280 ..
781 25	Est »	..	..	782 50
910 25	Ouest »	..	..	910 ..
1327 ..	Orléans »	..	..	1321 ..
1182 .	Midi »	..	..	1185 ..
	Sociétés diverses			
2188 ..	Suez	..	..	2185 .
1430 ..	Gaz Parisien	..	..	1428 ..
785 ..	Voitures	..	..	785 ..
1240 ..	Omnibus	..	..	1240 ..
648 75	Rio-Tinto	..	..	651 87
133 75	Panama	..	..	145 ..
	Obligat. Foncières			
513 ..	Foncières 500 4 0/0	..	..	515 ..
105 25	» 10e 4 0/0	..	..	104 :0
607 50	» 500 f. 3 0/0	..	..	597 50
517 50	» 4 0/0 1863	..	..	511 25
495 ..	» commun. 3 0/0	..	..	490 ..
383 50	» 1877 3 0/0	..	..	384 ..
471 75	» com. 1879 3 0/0	..	..	471 50
475 ..	» 1879 3 0/0	..	..	474 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
417 ..	Nord	..	..	417 ..
397 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	..	..	396 50
387 ..	Est 3 0/0	..	..	387 25
404 50	Ouest 3 0/0	..	..	405 ..
406 ..	Orléans	..	..	406 ..
405 ..	Midi 3 0/0	..	..	404 50
.. ..	Nord-Est	..	..	.. ..
390 50	Bône-Guelma	..	..	387 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	..	..	.. ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	..	..	.. ..
.. ..	Lombards	..	..	.. ..
277 50	Saragosse	..	..	278 75
	Obligat. des Villes			
529 ..	Paris 1855-1860	..	..	525 75
521 25	— 1865	..	..	521 50
407 50	— 1869	..	..	409 ..
402 ..	— 1871	..	..	411 ..
507 .	— 1875	..	..	518 .
513 25	— 1876	..	..	513 50
390 ..	Marseille	..	..	396 50
.. ..	Bordeaux	..	..	102 25
95 75	Lyon	..	..	95 50
106 50	Lille	..	..	106 50
.. ..	Roubaix-Tourcoing	..	..	.. ..
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine	..	..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	..	..	.. ..
.. ..	Suez	..	..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	..	..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du lundi 24 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	..	114 75
Lille 1868, remboursable à 500 fr	..	511 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr	..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	..	405 50
Lille 1887	..	379 ..
Armentières 1886	..	467 75
Armentières 1879	..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	..	41 ..
Tourcoing 1878	..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	..	106 25
Département du Nord	..	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	..	570 ..
— » act. nouv.	..	1070 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	..	295 .
Caisse Platel et Ce	..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	..	530 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	..	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	..	1850 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	..	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	..	3255 ..
Denain et Anzin	..	205 ..
Obligations Nord	..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	..	495 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	..	9225 ..
Anzin 100e de denier	..	2725 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	..	1330 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	..	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	1245	1230 ..
Carvin	..	910 ..
Courcelles-lez-Lens	..	150 ..
Courrières	..	28500 ..
Campagnac	..	275 ..
Douchy	..	2305 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	..	225 ..
Dourges	..	5195 ..
Escarpelle (Nord)	..	3900 ..
Epinac	..	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	..	520 ..
Lens	..	20355 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	..	47 75
Liévin	..	4255 ..
Lys supérieure	..	..
Meurchin	..	2400 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	..	14250 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	..	7 50
Vicoigne et Nœux	..	16550 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr) t. p	..	1290 50
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr) t p	..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p	..	511 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	..	387 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé	..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 24 Décembre 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 90 ..	3 0/0	82 85 ..
86 90 ..	3 0/0 amortissable	86 90 ..
103 80 ..	4 1/2 0/0 1883	103 70 ..

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'affaire N. Gilly-Savine

Le *Figaro* ayant publié un article où étaient exposés une grande partie des documents de M. Savine, relatifs à *Mes Dossiers*, le député de Nîmes adresse à ce journal la lettre suivante :

« Paris, le 23 décembre 1888.

» Monsieur le rédacteur du *Figaro*,

» On me communique un article de votre journal, relatif à l'affaire du livre : *Mes Dossiers*.

» Je ne suivrai pas M. Savine dans la voie qu'il semble prendre de faire une sorte d'instruction par la presse ; je me contenterai de relever sans commentaire les inexactitudes dont fourmille ce factum.

» Je n'ai jamais échangé de correspondance avec M. Savine.

» Jusqu'à mon arrivée à Nîmes, j'ignorais non seulement les conditions mais l'existence même d'un traité quelconque.

» Je n'ai pas donné la copie ; on ne m'a jamais présenté les épreuves du livre, le livre était même déjà en vente que je n'en avais pas encore reçu d'exemplaire.

» Le « bon à tirer » était, paraît-il, donné le 12 novembre. Je n'ai su que le 18 que le livre allait paraître. J'ai immédiatement interdit par un télégramme, incontesté du reste, la publication de *Mes Dossiers*.

» Je n'ai jamais annulé cette défense, mais le livre a paru quand même. M. Savine peut croire son procédé correct, mais il me permettra de ne pas partager son opinion.

» Je dois ajouter que je n'ai jamais demandé de l'argent à M. Savine, et que je n'ai rien reçu de lui.

» En un mot je suis absolument étranger à la composition, à la publication et à la vente de ce livre que M. Savine s'est permis de faire paraître en mon nom malgré sa défense.

» Agréez mes salutations.

N. GILLY,

» député du Gard. »

D'autre part, M. Savine a déclaré à un rédacteur de la *Petite République française* que s'il ne s'était pas rendu à Albi pour comparaître devant le juge d'instruction, c'était simplement parce qu'il avait manqué le train.

En somme, cette affaire semble s'embrouiller de plus en plus et nous ne sommes pas probablement au bout des surprises.

Une exécution capitale. — L'assassin des Montils. — Arrivée de Deibler

Blois, 24 décembre. — Il y a quelques jours, la population de Blois s'attendait à l'exécution imminente de Lyautey, l'assassin de la meunière des Montils.

Une foule considérable stationnait depuis plusieurs nuits place de la République.

Hier, vers cinq heures, Deibler est arrivé en ville avec ses aides et tout son sinistre appareil.

L'exécution de Lyautey a eu lieu à sept heures du matin.

Conférence de M. Laguerre à Saumur

Saumur, 23 décembre. — M. Laguerre a fait aujourd'hui une conférence boulangiste au théâtre de Saumur. Il y avait 1.500 personnes. Présenté par M. Varrailhon, conseiller général, M. Laguerre dit que le suffrage universel va être consulté prochainement : il est temps d'y songer et de se préparer. Tous les problèmes sociaux seront posés à la fois en 1889 : il faut étudier dès maintenant les moyens de les résoudre.

Plusieurs électeurs demandent la parole. Le président l'accorde aux orateurs qui l'ont réclamée, mais l'assemblée fait un vacarme épouvantable et empêche de parler.

L'assemblée vote un ordre du jour réclamant la dissolution et la revision.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'élection des Ardennes

Mézières, 24 décembre. — M. Linard a été élu député des Ardennes par 36.609 voix contre M. Auffray qui a obtenu 28.794 voix.

L'abdication du roi Milan

Londres, 24 décembre. — Un télégramme de Vienne au *Standard*, assure que les idées modérées prévalent en Serbie et qu'il n'est pas question de l'abdication du roi Milan.

Le discours de clôture du Parlement anglais

Londres, 24 décembre. — Le discours de clôture du parlement anglais constate que les relations de l'Angleterre avec toutes les puissances, continuent à être amicales.

Le rétablissement de la sécurité politique et financière, en Egypte, est retardée momentanément, par les tentatives des Soudanais de s'emparer de Souakim, mais les troupes égyptiennes, soutenues par les détachements anglais, ont mis les assaillants en déroute.

Le discours parle de l'accord avec l'Allemagne pour le blocus de Zanzibar dans le but de la répression de la traite des esclaves, et remercie la Chambre des communes du vote des crédits pour les services publics.

SENAT

Séance du lundi 24 décembre

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à neuf heures.

LE BUDGET

Le Sénat a adopté les budgets des finances, de la justice, des cultes, des postes et télégraphes et des affaires étrangères, tels qu'ils ont été votés par la Chambre.

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, M. l'amiral Véron a signalé les effets regrettables, pour l'industrie de la pêche française, du *bill*, voté par le parlement de Terre-Neuve, qui interdit la vente de la *bouette* qui sert d'appât aux pêcheurs de la morue.

M. l'amiral Véron s'est plaint également que les Anglais aient fondé, sur la côte française, des usines pour fabriquer la conserve de homard, causant ainsi un grand préjudice à nos pêcheurs. M. l'amiral Véron demande que l'on mette un terme à cet empiétement.

M. Goblet dit que le gouvernement fera respecter les droits que le traité d'Utrecht assure à la France sur les côtes de Terre Neuve ; il constate que nos pêcheurs sont parvenus à se passer de la *bouette*.

Quant aux autres difficultés, le gouvernement français a déjà obtenu satisfaction, et nous occupons la cinquième partie des *french schore*.

Les industries anglaises sont établies ; on les tolèrera tant qu'elles ne gêneront pas l'exercice de nos droits ; mais nous les ferons disparaître en négociant avec l'Angleterre pour faire supprimer une partie des homarderies anglaises.

Nous ne négligerons rien, de ce qui peut contribuer au développement de l'industrie de la pêche. (Vive approbation.)

La séance est levée et renvoyée à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du lundi 24 décembre

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à deux heures.

La mort de M. Hude

M. le Président annonce la mort de M. Hude, député de la Seine, et fait son éloge funèbre.

Les traitements des curés

La Chambre adopte ensuite, à la majorité de 189 voix contre 120, l'ouverture, aux ministres de la justice et des cultes, d'un crédit de 32.000 francs pour les traitements des curés.

Le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le recrutement.

Article 23. (Sursis d'appel en temps de paix).

M. de la Bâtie. — Je demande que les sursis d'appel, qui peuvent être accordés aux élèves des facultés et des écoles du gouvernement, soient accordés, non par les conseils de révision, mais par les ministres compétents, sur la présentation du Conseil d'administration de ces établissements.

Cette manière de procéder paraît beaucoup plus simple et plus rationnelle. (Très bien à droite.)

M. Labordère, rapporteur. — Je n'accepte pas cet amendement, déjà repoussé par la Chambre, lors de la discussion en 1887.

M. de la Bâtie. — Je répondrai à M. le rapporteur que, si les lois ont plusieurs délibérations, c'est afin de permettre de soutenir et de faire prévaloir des idées qui ont été repoussées une première fois. (Très bien à droite.)

A gauche : Aux voix !

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.